

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 11 janvier 2022

Déléguée du Comité de Direction : M. Allio BERNARD

Présents : M. SMITH John (Président), Mme MANCINI Angélique, MM. LOUNISSA Rafik, KINNOUS Chaïb, MICHEL Claude, GUELHES Bernard.

Absents excusés : Mme CHAZAL Stéphanie, MM. MUNZINGER Richard, ESSAHRAOUI Kamal, GUIGUE Fabien, MARTINEZ Vincent, VAN MEEL Alan, AJJANI Rachid, AJJANI Hicham

Reçus : M. ABDANE Ahmed, M. GALLOT Gilles, M. BONDOUX Sébastien, M. RIFFAUD Noël

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

A l'attention des arbitres : attention à l'heure de validité de votre test antigénique.

- un match le samedi après-midi, faire son test valable 24 heures à partir de 18 heures le vendredi.
- Un match le dimanche matin et un autre l'après-midi, faire son test valable 24 heures à partir de samedi 18 heures.

Rappel aux arbitres, le contrôle du PASS Sanitaire est obligatoire et doit être fait et organisé par les clubs à l'arrivée des joueurs, dirigeants et arbitres, et non pas au moment du contrôle des licences.

Ce que vous devez faire en arrivant c'est de rappeler que le PASS doit être mis en place à l'arrivée des équipes.

Seul les personnes participant aux matchs et inscrits sur la FMI doivent avoir accès aux vestiaires et au terrain (les journalistes, les spectateurs ne peuvent pénétrer dans les vestiaires ou le terrain).

De plus en aucun cas une personne (sauf police ou gendarmerie) ne peut demander l'identité d'une autre personne dans le cadre du PASS Sanitaire.

Si un ou plusieurs joueurs n'ont pas leur PASS, ils ne doivent pas participer au match (responsabilité de l'Arbitre).

Le référent COVID doit informer l'arbitre dès que l'ensemble des participants a été contrôlé les arbitres compris. Si une ou deux équipes vous informent qu'ils ne veulent pas passer le contrôle sanitaire, ou si les deux équipes veulent jouer sans effectuer de contrôle, vous refusez d'arbitrer, vous le mentionnez sur la FMI et vous faites un rapport à la commission compétente.

N'oubliez pas que si vous n'appliquez pas les consignes vous engagez votre responsabilité, et assumerez les éventuelles conséquences.

CORRESPONDANCES

CLUBS

A.C. LE PONTET VEDENE note de frais transmise

US SAINT SATURNINOISE merci de vous être déplacés

ARBITRES

Félicitation à Monsieur Chaib KINNOUS pour la réussite à l'examen d'arbitre R2 séniors Liges.

Félicitation à messieurs ABDANE Ahmed et BEN THABET Medhi pour la remise de leur écusson.

- **M. ANTOINE Marc** bien reçu votre test positif
- **M. MORCHE Clément** bien reçu votre certificat
- **M. ZAÏM Rachid** bien reçu votre justificatif
- **Mme CHOPIN Corinne** voir avec les désignations
- **M. IKAN Moussa** voir avec la Ligue
- **M. EL IDRISSI Jamal** bien reçu votre certificat de reprise
- **M. AUBERT Adrien** rapport transmis
- **M. EL HASSOUNI Nordine** note de frais transmise
- **M. PALISSE Julien** bien reçu votre prolongation
- **M. MASSASSI Adil** note de frais transmise
- **M. MARQUIER Gérard** bien reçu votre mail, allez sur votre compte myFFF
- **M. BARUQUE Yoann** meilleurs vœux
- **M. KHETTAR Rami** bien reçu votre mail
- **M. BEN AÏSSA Akim** bien reçu votre mail
- **M. VAN MEEL Alan** bien reçu votre mail
- **M. Jamali Youssef** bien reçu votre mail
- **M. EL OUARYAGHLY Soufian** nous avons constaté que vous êtes dans la moyenne
- **M. EZKIYOUH Mohamed** Vous ne rentrez pas dans les critères pour le moment
- **Mme CHOPIN Corinne** rapport transmis à la Commission de Discipline
- **M. ANTOINE Marc** bien reçu votre test négatif
- **M. KOUARA Hassane** bien reçu votre arrêt de travail
- **M. ELAISSAOUI Mohamed** bien reçu votre justificatif
- **M. M'HAYA Youssef** réponse vous sera faite
- **M. KHAMMOUS Abdel** envoyez-nous vos frais, vérification sera faite

- **M. M'HAYA Youssef** vous ne rentrez pas dans les critères pour le moment
- **M. DESOLA Cédric** envoyez votre note de frais
- **M. BOURAKBA Jaouad** demande prise en compte
- **M. BENMOUFFOK Djelloul** bien reçu votre rapport

DEMANDES JUSTIFICATIFS POUR INDISPONIBILITÉ TARDIVE :

- **M. TADLAOUI MAHER Youssef** demande justificatif
- **M. VAN MEEL Alan** demande justificatif
- **Melle FRANK Elise** demande justificatif
- **M. MRIOUAH Chadi** demande justificatif
- **Mme CHOPIN Corinne** demande justificatif
- **M. DUBOC Pierre** demande justificatif

INFORMATIONS AUX ARBITRES

La commission vous rappelle qu'à partir du vendredi la seule personne que vous devez contacter est celle des contrearmements.

La commission a donné comme consigne aux responsables des désignations de ne pas répondre directement aux arbitres. Merci

A L'ATTENTION DE MESSIEURS LES ARBITRES. IL EST IMPERATIF QUE VOUS SOYEZ A JOUR AU NIVEAU DE VOTRE PASS VACCINAL.

Comme vous le savez, le gouvernement a pris de nouvelles mesures concernant la crise sanitaire que nous sommes en train de traverser.

En effet, et sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Nationale, le PASS SANITAIRE ne sera plus demandé à compter du 15 Janvier 2022.

Ce PASS SANITAIRE sera remplacé par le **PASS VACCINAL**.

En résumé, et afin d'entrer dans une enceinte sportive, le **PASS VACCINAL** sera obligatoirement demandé.

C'est la raison pour laquelle et afin d'anticiper cette date du 15 Janvier 2022, qu'il vous est demandé dans un premier temps de bien vouloir respecter ces directives nationales, et dans un second temps, d'envoyer au secrétariat du District (secretariat@grandvauclose.fff.fr), votre QR code représentant votre **PASS VACCINAL**.

Il vous est rappelé que sans ce **PASS VACCINAL**, vous ne pourrez plus être désigné sur une rencontre officielle organisée par le District Grand Vaucluse.

APPEL A CANDIDATURE POUR OFFICIALIZER EN TANT QU'ARBITRE FUTSAL

- formations de 4 jours soit sur une semaine, soit sur 4 samedis.
- tarif de la formation : environ 150€/personne

RAPPEL AUX ARBITRES : si vous n'avez pas toujours fait votre fiche de renseignements sur myFFF. Pensez à le faire rapidement

INDISPONIBLES

**ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 15 JOURS.
MOINS DE 10 JOURS L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE.
DESIGNATIONS PRISES EN COMPTE SOUS RESERVE DE
L'APPLICATION DU REGLEMENT.**

- M. HOUMADI Moussa 05/02/2022 (12h00-23h30) (samedi)
- M. NAAMANI Samir du 27/01/2022 au 31/01/2022
- M. VIDOU Florian du 22/01/2022 au 23/01/2022
- M. LAURENT Adrien du 05/02/2022 au 06/02/2022
- M. ALVES Tony du 29/01/2022 au 31/01/2022
- M. DUBOC Pierre du 22/01/2022 au 24/01/2022
- Mme CHOPIN Corinne 23/01/2022
- M. SULPICE Romain du 26/01/2022 au 31/07/2022 (dimanche)
- M. MRIOUAH Chadi du 22/01/2022 au 23/01/2022
- Melle FRANK Elise 23/01/2022
- M. VAN MEEL Alan du 22/01/2022 au 23/01/2022
- M. TADLAOUI MAHER Youssef du 21/01/2022 au 23/01/2022
- M. ZAÏM Rachid 29/01/2022 (7h30-16h30)
- M. ZAÏM Rachid 09/04/2022 (7h30-16h30)
- M. ZAÏM Rachid 23/04/2022 (7h30-16h30)
- M. ZAÏM Rachid 12/03/2022 (7h30-16h30)
- M. ZAÏM Rachid 12/02/2022 (7h30-16h30)
- M. ZAÏM Rachid 26/02/2022 (7h30-16h30)

TELEPHONE CONTRAIREMENTS

M. SMITH contreusement Seniors et Jeunes 06.73.86.35.55